

AVIS PUBLIC

Conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 1 octobre 2013, le conseil de la municipalité du Canton de Hatley a adopté le projet de règlement n° 2013-09 modifiant le règlement de zonage 2000-08. Les objets du règlement :

- Autoriser pour la nouvelle zone RT-12, des enseignes de tous les types sauf de type auvent et ayant une superficie maximale de 5 m²
- Assujettir la nouvelle zone RT-12 aux normes spécifiques d'abattage d'arbres dans le corridor de la rivière Massawippi
- Assujettir la nouvelle zone RT-12 ainsi que la zone RT-11 aux normes spécifiques de remblai et déblai dans le corridor de la rivière Massawippi

- La zone R-9 est agrandie aux dépens d'une partie de la zone RE-1
- Création de la zone RT-12 à même une partie de la zone RE-1
- Déterminer les usages permis dans la nouvelle zone RT-12
- Permettre dans la zone RV-2 à une auberge existante au 1^{er} octobre 2013 d'augmenter le nombre de chambres à 16
- Déterminer les normes d'implantation permises dans la nouvelle zone RT-12
- Permettre pour les zones RT-12 et RE-1, une marge latérale de 0 pour les bâtiments existants au 1^{er} octobre ayant une marge inférieure à la norme

L'assemblée publique de consultation se tiendra le 20 novembre 2013, à 19 h, à la salle de l'église Sainte-Élizabeth, 3115, chemin Capelton, North Hatley. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'affaires et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné le 30 octobre 2013

Liane Breton
Directrice générale